



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/462
3 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 3 JUIN 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PAR LE
REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE
CORÉE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du
porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire
démocratique de Corée, en date du 27 mai 1998 (voir l'annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la
présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) LI Hyong Chol

ANNEXE

Déclaration du porte-parole du Ministère des affaires
étrangères de la République populaire démocratique de
Corée, en date du 27 mai 1998

Les dispositions législatives en vigueur au Japon concernant les "Directives nippo-américaines" relatives à la coopération dans le domaine de la défense, qui visent l'expansion du Japon, manipulé par les États-Unis d'Amérique, en dehors de son territoire, soulèvent une grave préoccupation et l'indignation générale.

Comme on l'a déjà signalé, le Gouvernement japonais a examiné, il y a quelque temps, des projets de loi en vue de l'application du rapport final sur les nouvelles "Directives" lors d'une réunion du Conseil des ministres et les a présentés à la Diète. Il s'agit du "projet de loi sur la situation d'urgence dans les zones qui entourent le Japon", de l'"amendement à la loi sur les forces japonaises de légitime défense" et de l'"amendement à l'Accord relatif à la fourniture de matériel et de main-d'oeuvre conclu entre le Japon et les États-Unis".

Ces projets de loi étendent la notion de "situation d'urgence dans les zones entourant le Japon" non seulement à la péninsule coréenne et à Taiwan mais également à de vastes zones de l'Asie et de la région du Pacifique Ouest, ce qui a donné lieu à un vaste débat au Japon.

Ces faits montrent une fois de plus que le Japon a choisi la péninsule coréenne comme le premier objectif de son offensive outre-mer et qu'il n'a cessé de chercher à dominer l'Asie entière par la force des armes, la péninsule coréenne étant la tête de pont d'ambitions dont il ne s'est jamais départi.

Dans les projets de loi, le Japon élargit indéfiniment la portée de l'appui logistique des "Forces japonaises de légitime défense" et l'ampleur des approvisionnements destinés aux opérations militaires américaines. Il codifie par là le droit de dépêcher des navires de guerre et des avions militaires hors de ses frontières, ce qui permet aux "Forces japonaises de légitime défense" de se servir de leurs armes en dehors du Japon sous le prétexte de "sauver des Japonais". Autrement dit, les projets de loi confèrent une assise juridique à l'expansion du champ des opérations militaires des "Forces japonaises de légitime défense" et autorisent leur participation à des opérations militaires américaines.

Si ces projets de loi sont adoptés par la Diète, l'envoi outre-mer de troupes des "Forces japonaises de légitime défense" et leurs opérations militaires seront rendus légitimes en droit.

Ce n'est en rien par coïncidence que le Japon se livre depuis quelque temps à des manoeuvres qui consistent à faire adopter des projets de loi liés aux "Directives nippo-américaines relatives à la coopération dans le domaine de la défense", alors même qu'il tente de se défaire d'un passé odieux et qu'il exalte l'expansionnisme et un nationalisme outré.

Il y a quelque temps, un film à la louange du "héros" Tojo Hideki, l'infâme et célèbre criminel de la deuxième guerre mondiale au Japon, a été produit et projeté librement, en dépit des vives protestations élevées dans le pays et à l'étranger. Et c'est bien par là que transparaisent les intentions inavouées des autorités japonaises d'idéaliser les actes d'agression de leur passé et d'instaurer une atmosphère justifiant leur politique militariste.

Tout montre bien que les tentatives – extrêmement dangereuses autant qu'éhontées – faites par les réactionnaires japonais en vue de mettre en place un État militaire puissant en sont désormais à un stade de concrétisation bien avancé.

Les manoeuvres impudentes du Japon sont unanimement condamnées et soulèvent l'indignation des peuples d'Asie, y compris le peuple coréen, elles devraient être énergiquement dénoncées par les peuples du monde entier.

Nous ne serons jamais les témoins passifs de l'intensification des préparatifs de guerre auxquels se livrent les dirigeants japonais contre la République populaire démocratique de Corée, dans le cadre d'une politique d'hostilité constante à l'égard de la Corée.

L'actualité apporte un témoignage éclatant à la justesse de vue et à la sagesse clairvoyante de notre parti qui, vu l'importance qu'il attache aux questions militaires et à une approche militaire de la légitime défense, a globalement renforcé les moyens de défense du pays et en a fait une forteresse imprenable.

Si le Japon empiète aussi peu que ce soit sur notre souveraineté avec l'appui des États-Unis, il s'expose à une défaite inévitable. Les dirigeants réactionnaires du Japon doivent renoncer à leurs desseins anachroniques d'expansion militaire et agir avec circonspection.
